# Garantie limitée de 5 ans du revêtement de sol Stamina

Sous réserve des conditions générales décrites ci-après, *North West Rubber Ltd. (« NWR »)* offre par la présente une garantie limitée à l'acheteur initial d'un revêtement de sol SportFloor[MD] ***Stamina*** que ce revêtement sera exempt de défauts de matériel et de main-d'œuvre.

### *Couverture et durée de la garantie*

- ***Cinq (5) ans*** de garantie limitée, au prorata, comme indiqué dans le tableau de couverture de la garantie ci-dessous.

| Nombre d'années entre la date d'expédition initiale et la date de la demande au titre de la garantie | Pourcentage du prix d'achat du produit pour lequel le vendeur est responsable |
|---|---|
| 0 à 3 ans | 100 % |
| Plus de 3 ans, mais moins de 4 | 75 % |
| Plus de 4 ans, mais moins de 5 | 50 % |

- Sauf approbation contraire par NWR, cette garantie prend effet à la date de la vente, telle qu'indiquée par la facture ou le connaissement à l'acheteur initial.

### *Recours au titre de la garantie*

- *NWR* garantit que ses produits sont exempts de tout vice de matériau ou de fabrication et s'engage à remplacer tout produit qui présenterait un tel vice, lorsqu'utilisé dans des conditions normales d'utilisation.
- *NWR* se dégage de toute responsabilité aux termes de la garantie pour toute chose autre que le remplacement du produit, franco à bord à Abbotsford, C.-B., Canada. Pour toute demande au titre de la garantie, veuillez contacter votre revendeur.
- Ce recours est le seul et unique recours à la disposition de l'acheteur initial en cas de brèche implicite ou explicite des représentations ou des garanties concernant le produit.

### *Exclusions de la garantie*

- Cette garantie remplace toute autre représentation, garantie, garantie limitée, obligation ou responsabilité, explicite ou implicite, y compris toute garantie de qualité marchande et d'aptitude à répondre à un besoin particulier, autre que le revêtement de sol en caoutchouc souple.
- NWR n'offre aucune garantie concernant l'installation ou les problèmes causés par une humidité excessive en dessous du revêtement Stamina ou toute migration d'eau à travers le béton, etc.
- NWR veille au strict respect de l'homogénéité des couleurs. Cependant l'uniformité de la couleur exacte ne peut pas être garantie d'un lot à l'autre.
- Le produit ne sera pas couvert par la garantie si/quand/pour :
    - Une mauvaise installation ou un mauvais entretien du produit, y compris, mais sans s'y limiter, si le produit a été installé sur des surfaces endommagées ou irrégulières, ou installé sur des soubassements irréguliers/inappropriés ou sur des corps étrangers, tels que du sable, de la poussière, etc.
    - Le matériau est utilisé dans des applications/endroits autres que ceux pour lesquels il a été conçu.
    - L'usure normale au fil du temps.
    - Les dommages causés par des pointes de talon à l'avant ou à l'arrière de patins à glace, des perforations ou des entailles causées par la chute de matériaux sur le revêtement de sol.

- Les points de pivotement des zones d'usage intense (c.-à-d. des joueurs, les bancs des joueurs, les bancs de pénalité, les principales zones d'accès à la glace ou aux vestiaires, les zones de musculation) et d'autres zones à forte contrainte où une usure excessive se produira en raison de la nature de son utilisation.
- Une modification graduelle de l'intensité de la couleur en raison de l'exposition au soleil ou des conditions climatiques.
- Les variations de couleur/intensité/moucheture entre les échantillons réels, les illustrations imprimées et les produits SportFloor achetés précédemment.
- Dans les zones de circulation de véhicules lourds (chariots élévateurs), les tapis peuvent se décoller de leur produit adhésif au fil du temps.
- De légères variations dans la couleur/texture de la surface sont un phénomène courant dans la fabrication de produits à partir de caoutchouc recyclé et ne reflètent pas un défaut.
- Le produit est endommagé à la suite d'une catastrophe naturelle, y compris, mais non limité à, des inondations, un tremblement de terre, une tornade, un ouragan, etc.
- Un acte de négligence ou d'abus, un accident, une mauvaise utilisation, y compris, mais non limité à, un acte de vandalisme ou de désobéissance civile, un acte criminel, un acte de guerre ou similaire.
- Des matériaux ou produits chimiques acides ou caustiques ont été en contact direct ou en suspension dans l'air avec le produit.
- Des réparations, transformations ou modifications ont été apportées aux surfaces sans consultation, consentement ou autorisation préalable de la part de *NWR*.
- L'acheteur initial ne se conforme pas à toutes les conditions générales stipulées dans les présentes.
- L'acheteur initial refuse l'accès au produit installé à *NWR* ou à son représentant, ou refuse de coopérer en autorisant l'accès au produit.
- Le paiement pour le produit n'a pas été entièrement versé.
- En aucun cas, *NWR* ne pourra être tenue responsable vis-à-vis de l'acheteur initial ou d'un tiers quelconque pour des dommages quelconques, y compris la perte de profit ou de revenus, ou autres dommages indirects ou accessoires découlant de l'utilisation ou de l'incapacité à utiliser le produit, même si le NWR ou ses représentants ont été informés du risque de tels dommages. La responsabilité de *NWR* ne doit en aucun cas dépasser le coût de remplacement du produit, franco à bord à Abbotsford, C.-B., Canada.

L'adhésif uréthane à 1 ou 2 composants SportFloor$^{MD}$ est l'adhésif recommandé pour l'installation de produits de revêtement SportFloor. Cet adhésif est conforme aux normes relatives aux COV et ne contient pas de solvant.

Pour continuer à bénéficier de la garantie offerte pour le produit ***Stamina***, l'utilisation de tout autre produit adhésif doit être préapprouvée par écrit par *NWR*. Si ces directives ne sont pas suivies, l'acheteur reconnaît que la garantie relative à ce produit est annulée.

La garantie ne s'applique pas si un adhésif inadapté à l'usage prévu est utilisé. L'adhésif monocomposant est destiné à un usage courant, tandis que l'adhésif bicomposant est requis pour les zones soumises au passage d'engins lourds, tels que des chariots élévateurs ou des resurfaceuses à glace (Zamboni).

En cas de demande au titre de la garantie, une preuve d'achat auprès de *NWR* ou d'un revendeur agréé est nécessaire pour que la garantie soit valide.